LE FRONT

L'hebdomadaire des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton — Le jeudi 5 février 1987 — Vol. 15 no 3

La FEUM à l'heure des décisions

Bernard Lord a imposé les vues de la FEUM à Fredericton

C'est lundi dernier que s'est tenu le forum traitant du financement post-secondaire. Le forum en question s'est déroulé à Frédéricton. Outre les chefs des trois grands partis politiques du Nouveau-Brunswick et de plusieurs représentants étudiants, dont le président de la FEUM, Bernard Lord, plusieurs observateurs de la scène provinciale étaient sur les lieux.

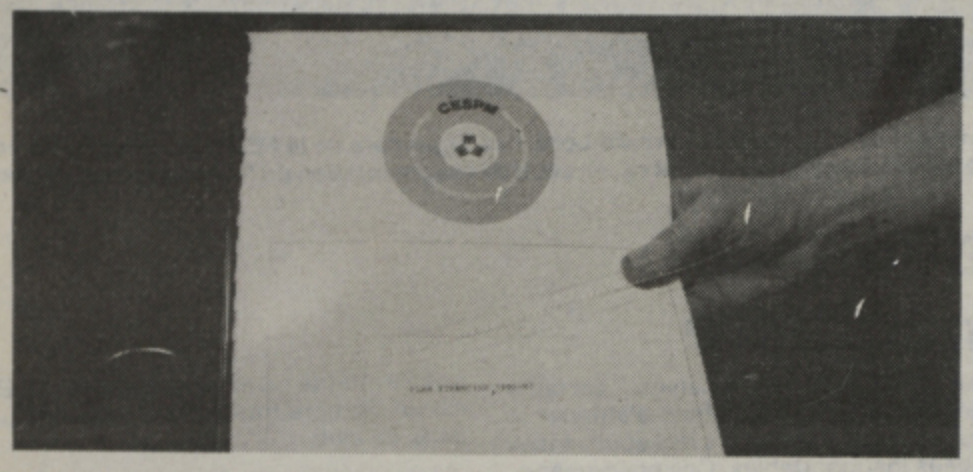

Le président de la FEUM a vivement réagit suite aux recommandations de la CESPM. Une maigre hausse de 1% n'impressionne guère Bernard Lord. Ce dernier salue néanmoins la nouvelle volonté de la CESPM de rétablir la qualité de l'éducation.

MM. Tom Good,repésentant le NPD, ainsi que Richard Hatfield et Frank McKenna ont livrés leurs commentaires concernant la situation financière des universités au Nouveau-Brunswick.

Bruno Hamel

Rappelons que ce forum important s'est tenu quelques jours seulement après le dépôt des recommandations de la Commission de l'Enseignement Supérieur des Maritimes (CESPM) qui laissaient entendre que les gouvernements des provinces maritimes devraient intervenir afin de contrer l'érosion qu'a connu la qualité de l'éducation au cours de ces dernières années.

La CESPM recommande en effet une augmentation des budgets alloués aux universités de quelque 6 pour cent. Selon le président de la FEUM, c'est du moins ce qu'il a laissé entendre lors de son allocution à Frédéricton, et mardi dernier au cours d'une conférence de presse donnée à Moncton. Bien que l'augmentation recommandée n'impressionne guère Bernard Lord, ce dernier salue néanmoins la nouvelle tangente qu'emprunte la CESPM. De l'augmentation de 6 pour cent que l'on propose, 1 pour cent devrait normalement contribuer à renverser cette tendance à réduire la qualité de l'enseignement. Par le passé, la Commission a déjà recommandé des augmentations qui, d'amblée, lui apparaîssaient insuffisantes.

L'augmentation proposée se divise comme suit:4 pourcent qui, à toutes fins pratiques, n'amortit que le taux d'inflation annuel, 0,7 pourcent pour combler les inégalités qui subsistent entre les différentes universités, une autre fraction identique pour la création de nouveaux programmes et finalement le 1 pourcent qui comble difficilement les 25 pourcent qu'il reste à rattraper. C'est qu'a fait valoir Bernard Lord au cours dedifférentes entrevues qu'il accordait récemment aux différents quotidiens de la région. "*Au cours des dernières années le financement par étudiant a subit une chute de 25 pourcent*" a laissé tomber le président de la FEUM au terme de cette semaine très chargée. Il a également laissé entendre que le recours au secteur privé, tel qu'invoqué par le recteur de l'Université de Moncton, M. Louis-Philippe Blanchard, était irréaliste. Comme l'étudiant en économie l'affirmait "*Les entreprises de la région atlantique ne sont pas en mesure de soutenir adéquatement les universités. Souvent les entreprises qui seraient en mesure de le faire, des industries américaines tout particulièrement, elles ne se montrent que très rarement intéressées par le sort des étudiants canadiens*".

De plus Bernard Lord a soulevé la controverse qui règne actuellement à UNB concernant le sort de deux étudiants récemment suspendus. Le président de la FEUM a rappelé aux participants présents à ce forum, l'importance de respecter des droits et des libertés fondamentales, particulièrement au sein de nos communautés étudiantes.

L'ASSEMBLEE GENERALE SE TIENT A 13H00 AU 163N

C'est aujourd'hui à compter de 13 heures que se déroulera l'assemblée générale de la FEUM. On se souviendra que l'assemblée de l'automne dernier avait été remise à cause des démissions et élections qui se sont succédé à la FEUM. C'est donc dire que cette assemblée générale sera la seule de l'année académique 1986-87.

Bruno Hamel

Si par les années passées les réunions, sinon les tentatives, furent nombreuses à réunir les étudiants dans le forum décisionnel, l'année 1986-87 se caractérise par la rareté de ces réunions. Les démissions de Luc Lapointe et de Diane Hachey ne sont pas étrangères à cet état de fait. Les campagnes électorales ont été particulièrement longues pour les candidats aux affaires externes qui ont dû se soumettre à plusieurs semaines de cabale. L'exécutif, tel qu'on le connaît actuellement, ne s'est réuni qu'au début novembre dernier.

Cette assemblée générale, particulièrement importante pour tous les membres de la FEUM, sera vraisemblablement la dernière qui verra la présidence Lord. Celui qui s'est appliqué à accumuler les records de longévité politique au sein de la FEUM, a déjà laissé entendre qu'il ne briguerait probablement pas les suffrages lors des élections de février 1987. Le président de la FEUM a déclaré que: "*cette assemblée sera déterminante pour l'avenir des étudiants. J'ai l'impression que de grandes tendances y seront adoptées*". Bien que Bernard Lord ait qualifié la prochaine assemblée de routine, il admet que le point concernant le journal étudiant devrait animer considérablement les debats. "*J'espère que l'on analysera la question du Front avec discernement. Il serait regrettable que l'on prenne des décisions hâtives sur un sujet comme le journal*", a ajouté le président de la FEUM. Il a de plus commenté en disant qu'il serait adéquat que tous les étudiants soient en pleine possession des informations avant de discuter davantage de la question. "*Les étudiants ont le droit de savoir*", a-t-il affirmé.

Bien entendu le spectre du quorum vient hanter ceux qui se préparent à assister à la réunion de jeudi prochain. Cependant, la tenue de cette unique réunion annuelle permet de douter que le quorum ne soit pas atteint. D'autant plus que les organisateurs de la Semaine des Sciences Sociales ont inclu l'Assemblée générale de la FEUM sur leur liste d'activités.

C'est aujourd'hui, jeudi, que tous les étudiants sont invités à participer, dès 13h00, à l'assemblée générale de la FEUM. Cette assemblée annuelle disposera du sort du journal Le Front. (Photo Le Front)

Des rapports importants seront également à l'ordre du jour tels celui du président et celui traitant de la situation financière de la fédération. La question du financement des universités sera également à l'ordre du jour.

L'assemblée générale est l'organe décisionnel suprême de la FEUM. Tous les étudiants à temps plein ont le droit et, d'une certaine manière, le devoir de participer activement à ces assemblées.

Puisque cette assemblée délibérera vraisemblablement sur l'avenir du journal Le Front, la rédaction du journal tient à insister sur l'importance de la présence de chaque étudiant à ce grand exercice démocratique.

Dossier: Protecteur universitaire

par Luc Desjardins **(à lire en page 5 et 7)**

Le journal fête ses 15 ans

Le journal fête son quinzième anniversaire en 1987. Quinze ans dans une communauté étudiante, cela représente toute une institution. Le journal étudiant entend célébrer dignement cet anniversaire.

Bruno Hamel

Le journal des étudiants a déjà été connu sous les sobriquets de l'Insecte, le Médium (un seul numéro), la Jaunisse. Les titres pourraient parler par eux-mêmes mais il n'en est rien. Prenez "Le Front", quelle signification ce titre prend-il dans l'esprit des étudiants? Souvent involontairement d'ailleurs, le journal s'est avéré un excellent témoin de la réalité étudiante à une époque donnée. Les titres de ces hebdos étudiants témoignent évidemment du passé étudiant. Qu'en est-il du journal actuel? Le Front annonce-t-il les véritables couleurs des étudiants de 1987? A SUIVRE...

A cette occasion le journal dressera, semaine après semaine, un historique du journalisme étudiant au Centre universitaire de Moncton. C'est ainsi que nous invitons tous les étudiants et anciens à nous faire parvenir leurs impressions, documents et photographies qui rendent compte de ce temps jadis.

En effet chaque semaine nous publierons un extrait particulièrement représentatif de ce cheminement mouvementé qu'a parcouru le journal étudiant durant ces quinze années.

Nous tenterons également de recueillir, autant que possible, les commentaires de ceux et celles qui ont dirigé à un moment ou l'autre la destinée de l'hebdo étudiant.

Cette chronique débutera donc à compter de la semaine prochaine pour se poursuivre tout au long de cette année-anniversaire.

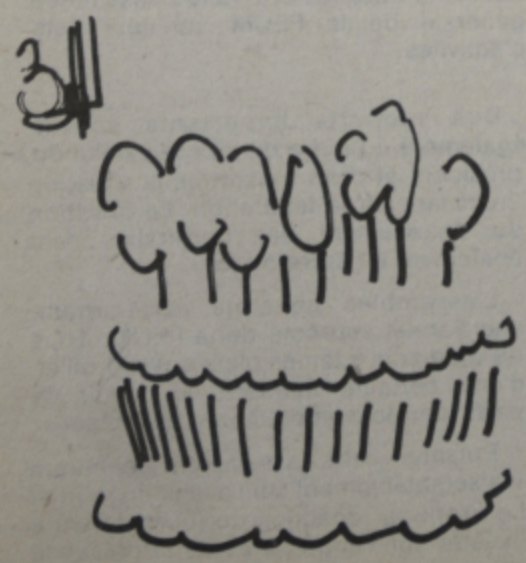

La photo nous laisse voir Pierre Malenfant, directeur des finances et Bernard Lord. Les argentiers de la FEUM ont accueilli avec étonnement le récent budget des MAUI qui prévoit un déficit important et ce, en dépit de l'augmentation du financement offert par la FEUM. (Photo Le Front)

Amnistie Internationale: Une oeuvre humanitaire

Quand fut créée en 1961 Amnistie Internationale, l'organisation mondiale pour la défense des droits de l'homme, ce fut une grande première pour l'opinion pacifiste internationale, soucieuse de la dignité de l'homme. Une telle initiative avait suscité l'intérêt et la lucidité. L'objectif principal de cette organisation non politique était de condamner la violence physique et morale contre toute personne quelles que soient sa race, sa couleur, ou son origine.

Wafik Nafti

Avant cela aucun traité universel n'avait été prévu pour obliger les états à offrir des garanties de procès équitables à leurs prisonniers. C'est ainsi que les tortures mentales et physiques perpetrées contre des prisonniers d'opinion étaient monnaie courante, même dans les pays occidentaux.

Aujourd'hui, quarante gouvernements dans le monde ont signé la convention des Nations-unies sur la torture, un thème inabordable, il y a vingt-cinq ans, dans les arènes de l'organisation onusienne. Différentes mesures judiciaires ont été prises sur ce point, allant de la poursuite juridique à l'égard des contravenants, aux enquêtes sur les plaintes provenant de personnes ayant subi la torture et jusqu'au dédommagement des victimes.

Mais ce chiffre, malgré son importance, n'en présente pas moins une insuffisante. Il est même loin d'être satisfaisant. En effet, on remarque que sans l'engagement direct et solennel des gouvernements, aucun progrès ne pourra être accompli. Il existe sans aucun doute, de par le monde, un nombre important de regroupements domestiques indépendants, des organisations locales, régionales et internationales des droits de l'homme, pouvant atteindre mille organisations. Néanmoins les pratiques oppressives, les sévices corporels inhumains continuent à hanter des régions entières sur la planète. D'après les témoignages de certains réscapés de ces méthodes répressives, certains détenus essayaient même d'attenter à leur vie pour mettre fin à des souffrances jugées insupportables. Ces phénomènes s'expliquent différemment selon les études. Cependant toutes s'entendent à dire qu'étant donné le caractère illégal de l'instauration de certains régimes au pouvoir dans les pays du tiers-monde, on imaginerait mal qu'ils puissent concéder un brin de tolérance aux opposants à leur politique tant intérieure qu'extérieure. Ces régimes bloquent toute tentative de formulation directe ou indirecte de critiques avouées ou inavouées à l'encontre de leur soi-disant souveraineté et légitimité gouvernementales. Il est donc permis de penser que cette légitimité, fondée sur la force, leur confère le droit de disposer de l'opinion publique et de baillonner la bouche à ceux qui prétendent apporter leur contribution au développement du pays.

De ce fait, l'objectif d'Amnistie Internationale n'est pas de persuader les gouvernements à laisser leur place à d'autres mais plutôt de les amener à revoir leurs lois constitutionnelles sur les libertés publiques et individuelles et à être plus respectueux envers les droits de l'homme.

C'est une tâche pénible, qui exige un travail de longue haleine. On dénombre partout des atteintes à la dignité, à la personnalité de l'homme. Les interventions d'Amnistie Internationale contre ces suppliciés sont très fréquentes à en juger par les rapports que cette organisation publie inlassablement. Les pays les plus concernés sont ceux qui sont monopartistes, qui ne tolèrent en aucune manière, sans aucune condition, et catégoriquement, la présence de groupes politisés, organisés ou non, sur leur territoire. Les militaires et leurs juntes au pouvoir comme on en voit fréquemment en Amérique latine, en Amérique du sud ou en Afrique Sud-Saharienne font aussi partie du bal, de même que les pays à forte instabilité politique, révolutionnaires, ou en état de guerre interne ou externe. Le bloc de l'Est est un membre très actif qui est à inclure dans ce club.

L'organisation des Nations-Unies est une institution dépositaire de candidatures par des volontaires prêts à collaborer à l'établissement de règles et de lois rigoureuses contre tout abus à l'égard des droits de l'homme. Elle n'est donc pas en mesure de statuer contre les pays non signataires de la convention.

Amnistie Internationale, elle, n'a pas les moyens légaux ou souverains de légiférer, mais elle s'active pleinement en vue de raffermir les lois énoncées pour défendre et protéger l'individu contre les abus de certains organes repressifs appartenant à des états et en vue de les améliorer.

Des organisations du genre d'Amnistie Internationale, opérant à l'échelle internationale, sont d'un réel secours pour la préservation de certaines libertés individuelles. Elles interviennent quand les conditions de détention de certains prisonniers politiques sont critiques ou tout simplement inhumaines, quand ces derniers sont soumis à des traitements de nature inconstitutionnelle. Les organisations locales pour la défense des droits de l'homme veulent corriger pour leur part des lois qui sont imprécises sur des questions portant notamment sur la garde à vue dans les postes de police ou dans les ministères de l'intérieur, ou portant sur la constitutionnalité de la loi de la défense personnelle qui stipule que toute personne a droit à un avocat, en plus du droit qu'elle a d'être entendue quand elle se voit imputer une inculpation quelconque.

Nous sommes tous concernés par le fait de faire disparaître des actes illicites contraires aux principes de la civilisation surtout quand ces actes sont commis à l'égard d'innocents, dont la seule erreur est d'avoir réclamé leur droit à l'expression et à la parole, et d'apporter une contribution à la justice publique et individuelle. Ce n'est qu'une question de conscience collective.

L'U de M se dôte d'une chaire d'étude en administration

Le recteur de l'Université de Moncton, M. Louis-Philippe Blanchard, et le président de l'Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie, M. Gilbert Doucet, ont signé, le jeudi 29 janvier, un protocole d'entente pour la création à l'Université d'une Chaire d'études administratives qui portera le nom de **Chaire l'Assomption**.

Le financement de la Chaire est assuré par un fonds initial de dotation de 500 000$ provenant de la compagnie l'Assomption et souscrit dans le cadre de la campagne de financement de l'Université.

Rattachée à la Faculté d'administration du Centre universitaire de Moncton, la Chaire d'études aura comme objectif de promouvoir les études et les activités de recherche dans le domaine des sciences administratives dans les trois centres universitaires, en liaison étroite avec les hommes et les femmes d'affaires, particulièrement ceux et celles qui vivent et travaillent en Acadie.

Le recteur, M. Blanchard, a indiqué que la création de la Chaire permettra à l'Université d'améliorer encore davantage son programme d'enseignement et de recherche dans les domaines et les disciplines de l'administration. Il s'est dit particulièrement heureux et reconnaissant de voir que l'Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie, ait manifesté son désir de financer la création de la Chaire en faisant à l'Université un don substantiel.

Quant à lui, M. Doucet s'est dit convaincu que les activités de la Chaire d'études auront des retombées bénéfiques et serviront à promouvoir les connaissances en administration et en affaires chez la communauté acadienne.

Lieu de rayonnement intellectuel, la Chaire l'Assomption invitera à chaque année un certain nombre de personnalités, venant des milieux universitaires ou d'affaires, à participer à des programmes d'enseignement et à des projets de recherche. Ces spécialistes des questions industrielles, commerciales, et financières, seront invités à donner des conférences publiques, à animer des séminaires et des colloques, à participer à des groupes d'études et à des équipes de recherche.

Placée sous la responsabilité directe du doyen de la Faculté d'administration, M. Jean-Claude Ladouceur, la Chaire sera dotée d'un conseil consultatif composé de 10 membres: cinq nommés par l'Université, trois nommés par l'Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie, et les deux derniers choisis par les huit autres membres.

LA FEUM EN REUNION

Au cours de la réunion qui s'est déroulée le 29 janvier c.A. a reçut le rapport du comité FEUM-FRONT. Ce rapport, dont les recommandations ont été publiées dans nos pages, a été des plus attendus. Essentiellement le rapport recommande deux avenues possibles afin de régler la mésentente qui règnait depuis quelque temps entre la FEUM et l'organe d'information.

Bruno Hamel

Les deux recommandations sont à l'effet que, premièrement, le journal étudiant devrait être neutre,objectif et autonome. C'est l'option "**incorporation**". La deuxième option consiste en un "**comité de gestion**", dont les membres, nommés par le C.A. de la FEUM, verraient à administrer tout particulièrement les intérêts du journal étudiant. Les administrateurs étudiants ont refusé de prendre position sur le sujet. Les membres du C.A. de la FEUM doivent se réunir demain soir, mardi, afin de tenter d'en arriver à une position commune sur cette question importante.

La directrice aux affaires externes, Mlle Line Madore, a déclaré, au terme de cette réunion ultra-rapide, que ses collègues avaient préféré étudier calmement le document plutôt que de précipiter inutilement ce dossier chaud.

La question du poste bénévole de conseiller spécial aux affaires québécoises a été réglée. On se rappelera que M. Marco Bernier, l'ex-conseiller de la FEUM en la matière, s'était dit très déçu ne pouvoir remplir ce poste non-rémunéré. Dans une réunion antérieure le c.A. de la FEUM avait soulevé la question des définitions de tâches pour les nouveaux membres des comités de la FEUM. Line Madore a donc défini, on ne peut plus clairement, les paramètres d'activité du futur conseiller. Le C.A. de la FEUM a unanimement résolu d'endosser les démarches d'Activités-Jeunesse qui tend à faire du 21 mars la journée nationale de la Jeunesse.

C'est réunion a donc amenés les membres du c.A. de la FEUM à se réunir mardi dernier. Ce n'est que suiite à de longues discussions, et de nombreuses interventions, autant de la table que des étudiants présents, que les membres ont majoritairement adoptés ce qu'il est convenu d'appeler le "*status quo révisé*"en ce qui à trait au journal étudiant. Par un vote de 7 pour, 6 contre et 2 abstentions, le c.A. a ainsi démontré sa volonté de recommander à l'assemblée générale d'aujourd'hui de favoriser la condition actuelle du journal tout en procédant à une meilleure définition des lignes d'autorité qui lient le journal LE FRONT à la FEUM.

Le conseil d'administration s'est également entendu afin de dédommager le directeur du botin étudiant, M. Serge Bouchard, qui revendiquait une augmentation de sa bourse pour le poste qu'il a comblé *in extremis* en septembre dernier. M. Bouchard recevra donc la somme supplémentaire de 350$ pour ses services.

Suite à cette décision controversée le président de la FEUM s'est cependant dit ravi que le " *c.A. reconnaisse ainsi le mérite de ceux et celles qui se dévouent à ce point pour la cause étudiante*". Il demeure que pour Bernard Lord une telle rémunération, qui totalise environ 750$ pour le directeur du bottin, soulève la justesse des bourses accodées à des personnes qui se consacre autant, sinon plus, pour l'accomplissement étudiant. Durant la réunion on a effectivement discuté de la rémunération du président du comité des fêtes et du carnaval de la FEUM, les étudiants qui occupent ces fonctions, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement bénévoles, reçoivent des compensations financières minimes.

Élection générale de la F.E.U.M.

Le jeudi 26 février
Mise en candidature jusqu'à
16h00 le 13 février

Postes:
- Président
- Directeur affaires internes
- Directeur affaires externes
- Directeur finances

L'étudiante marocaine, **Najiba El Badouri**, 22 ans, qui a été retrouvée sans vie dans sa chambre à la Résidence Lefebvre, le 23 janvier dernier, n'a pas été victime d'assassinat ou de suicide, comme le voulait certaines rumeurs.

Les résultats de l'enquête ainsi que l'autopsie ont révélé que l'étudiante serait décédée à la suite d'un problème se situant au niveau des voies respiratoires.

La cause du décès a donc été identifiée, mais ce n'est pas le cas pour l'origine du problème comme tel. D'autres analyses sont faites présentement dans les hôpitaux de Moncton, de Sackville et d'Ottawa.

La dépouille a été expédiée au Maroc par avion la fin de semaine dernière. Un service funèbre a été célébré à Montréal dans la communauté marocaine.

Carol Doucet
Information/Relations publiques, U. de M.

éditorial

Au sujet de la propagande

"Prendre parti: risque à mon avis nécessaire, sans lequel il n'y a pas de vrai journalisme, et pourtant qu'il faut avoir su mesurer. Sinon on prend ses propres opinions pour des nouvelles importantes".

Savoir qu'on est là pour servir le public, croire à ce qu'on dit ou qu'on écrit, mais sans se prendre pour un autre: ce modèle d'une simplicité trompeuse, l'informateur d'aujourd'hui le suit-il aussi bien que celui d'hier? Tout ce que j'oserais répondre, c'est qu'il ne le fait certes pas mieux.

René Lévesque citant le grand journaliste André Laurendeau à la page 196 de ses Mémoires.

Bruno Hamel

La prochaine assemblée générale de la FEUM nous dira si Grace Jones avait raison d'affirmer qu'il faut beaucoup de force aux hommes pour pleurer.

Alors que les sombres nuages d'une hausse- annuelle(?)- des frais de scolarité planent au-dessus de nos têtes, la question du journal étudiant tient toujours le haut du pavé. En effet, malgré des questions tel que la remise aux calendes grecques de la maîtrise en service social, l'évaluation des professeurs et des cours, du système des prêts et bourses, LE FRONT demeure à la une. Lorsque les étudiants veulent vraiment savoir ce que le président de la FEUM au sujet des frais de scloratié ils n'ont qu'à lire le "*Times and Transcript*". Cela dit, pince-sans-rires, l'objectivité a des dessous étonnants. Que ce soit l'amateurisime de l'époque de l'écoute électronique, l'objectivité délirante dans l'affaire des "vingt-deux minutes" de Luc Desjardins ou encore la preuve, tellement émouvante, de l'intérêt que porte certains étudiants à l'endroit du journal étudiant, rien ne vient entacher l'objectivité à laquelle on nous habitués dans LE FRONT.

Objectivité et Propagande. Voilà les mots d'ordre. Au nom de l'objectivité on nous propose la souveraineté-association. Une souveraineté journalistique assortie de l'association économique avec la FEUM. En premier lieu prenons la souveraineté journalistique d'une manière relativement sérieuse. L'intention est certes bonne mais n'est-ce pas là qu'un voeu pieux. Tous les journaux ont des politiques à suivre. LE FRONT pourrait faire exception à cette règle d'or mais j'en doute. C'est un peu comme si l'Hebdo-Campus commençait à torpiller les conférences de presse du recteur... Quoiqu'il en soit ceux et celles qui veulent tenter la noble aventure de voguer vers la souveraineté journalistique, l'objectivité sous toutes les latitudes et faire de McLuhan leur prophète devrait plutôt faire preuve d'un certain entrepreneurship et créer leur propre journal. Un journal genre "*Le Matin*" ou "*Le Moniteur/*" aurait très bien sa place sur le campus. Après tout ce sont là des journaux on ne peut plus objectifs... et si vous avez des problèmes allez voir le Parti Libéral ou Conservateur, ou même des gros businessmen. L'objectivité en sera sauvegarder.

Cela nous amène à l'association économique avec la FEUM. On recommande, qu'en échange de trois pages et d'un quart de la première page, la FEUM versera les fonds nécessaires pour le journal étudiant. On ajoute l'insulte à l'injure lorsqu'on recommande que la mise en page de ces espaces seront faits par le relationniste de la FEUM. Puisque les étudiants versent quelque 30 000$ annuellement pour le journal il serait peut-être indiqué de négocier un fabuleux contrat de publicité avec Le Matin.

Plutôt qu'une incorporation du journal ou la formation d'un comité de gestion il ne s'agirait, en fait, que de définir clairement la ligne d'autorité entre LE FRONT et la FEUM, de mieux définir la portée de la constitution de la FEUM en ce qui à trait aux media étudiants.

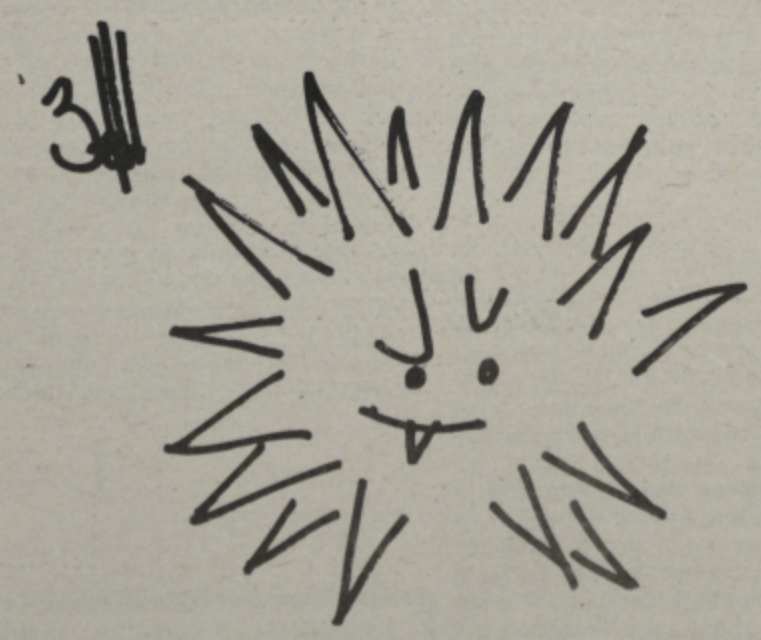

Où serez-vous?

La politique en général vit des moments difficiles. L'intérêt des masses s'étant "*éclaté*", la disparité ayant gagné les plus unis, l'unanimité est devenu un mirage.

Toutefois il n'est pas d'hier que les rapports de force gèrent les partis politique et ce qui écoeure c'est de les voir s'affronter. Les débats d'assemblée deviennent parfois un rendement oratoire superficiel et qui se compliquent par ses gymnastiques de procédure.

Bien des étudiant(e)s du campus diront qu'ils/elles n'assisteront pas à l'assemblée générale de jeudi prochain parce-qu'ils/elles ne sont pas intéressé(e)s.

Chacun a ses droits mais il est illogique de croire que la majorité n'est pas sensible aux hausses de frais de scolarité, à la qualité de l'enseignement et au régime de prêts et bourses.

Souvenez-vous de la journée ou vous avez payé vos frais de scolarité et bien des opinions germeront dans votre esprit. Rien ne sert de critiquer la secrétaire au service financier, elle n'y peut rient.

C'est pourquoi qu'une implication minimum est essentielle. Notre manque de participation vient de notre manque d'information et d'intérêt à la cause étudiante, notre propre cause. L'apétit vient en mangeant...

L'unanimité demeure l'utopie du débat mais faites voir 1000 étudiants à l'assemblée générale et vous aurez l'impression de jouer dans un film à grand déploiement.

Denis Chamberland

L'ÉQUIPE DU JOURNAL

Directeur ..... Bruno Hamel
Pigistes ... Sylvie Paulin, Luc Desjardins, Bruno Hamel, Denis Chamberland
Wafik Nafti, Mourad Mezghani, Sylvie Potvin, Daniel Hébert,
Responsable des nouvelles culturelles et artistiques .... Denis Chamberland
Responsable des nouvelles sportives ..... Bruno Hamel
Photographe ..... Luc Lanteigne, Emile Vautour, Marc Arsenault
Caricaturiste ..... Bruno Hamel
Correction ..... Carmen Paulin, Sylvie Potvin, Denis Martin
Montage ..... **Pierre Leblanc**
Publicité ..... Bruno Hamel
Livraison ..... Pat Gillespie
Photocomposition Pauline Caissie

Les articles, opinions, commentaires et autres qui parviennent au FRONT doivent être proprement dactylographiés à double interligne. Ils doivent parvenir au FRONT les mercredis précédents la date de parution, avant 17 heures. Les articles qui parviendront au FRONT après 17 heures seront publiés dans l'édition suivante.

Les articles doivent avoir tout au plus 500 mots. Ils doivent être accompagnés du nom et du numéro de téléphone de l'auteur afin que nous puissions le contacter au besoin. La signature d'un article n'est pas une marque de gratitude envers l'auteur, mais bien une marque de responsabilité envers ses écrits.

La rédaction se réserve le droit de retenir opinions, commentaires ou autres qui ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut, qui démontrent des idées de tendances discriminatoires envers les deux sexes, les minorités ou les groupes défavorisés (les personnes handicapées, les personnes à faible revenu, etc.).

Le FRONT est imprimé à 4500 exemplaires par CUMBERLAND PUBLISHING LIMITED, boite postale 280, Amherst, Nouvelle-Ecosse, B4H 3Z2.

Le protecteur universitaire: La métaphore de l'oursin

OURSIN: Animal rigide, sphérique, muni de piquants. Un fruit de mer à propos duquel Victor Hugo disait: "L'oursin, dont la bouche s'appelle on ne sait pourquoi, **lanterne d'Aristote**, creuse le granit".

Au Kacho que j'étais lorsque ce quelqu'un m'entretenait des possibilités économiques de l'industrie de l'oursin dans la Péninsule acadienne. Vite sceptique et un peu mal à l'aise avec cet "animal de mer" peu commun et peu connu ici, je laissais déjà mon esprit vaguer aux associations d'idées. Je me rappelais, en outre, cette fantaisie que l'on entretenait entre nous au département de science politique de présenter un travail semestriel traitant de l'avenir de l'industrie du barlicoco dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. C'était dans nos moments d'euphorie créatrice et la bonne humeur était au rendez-vous.

Puis, je me suis mis à penser, toujours par association d'idées, à l'article que vous lisez. Quelle belle métaphore à concocter entre le Protecteur universitaire et l'oursin. Non pas parce que le Protecteur universitaire (pensez Ombudsman, c'est la même chose, anglicisme en plus) soit un animal, quoique certains puissent penser ainsi. Mais bien parce que ce sera un personnnage rigide, puisque imbu de neutralité. Il faut bien être rigide pour incarner la vertu. Ce sera aussi un personnage sphérique puisque ses fonctions embrasseront toutes les sphères d'activités de l'Université. Personnel administratif, gent professorale, corps étudiant, tous et toutes pourront faire appel au Protecteur. Il sera arène, et parfois devra se faire arbitre. Jamais partisan, il sera aussi muni de piquants puisqu'il détiendra de vastes pouvoirs d'enquêtes. Il pourra ouvrir tous les dossiers pertinents; il vérifiera les procédures, informera des droits, des recours, des mécanismes. Comité d'appel, conciliation, arbitrage, quel que soit le moyen, il veillera à ce que les conflits de toutes sortes soient réglés avec justice et droiture. Son autorité sera morale en essence, bien que le personnage pourra faire rapport de ses recommandations directement auprès du Conseil des gouverneurs. Muni de piquants, vous disais-je.

****

Trève de verbiage, c'est quoi le Protecteur universitaire? Ça n'existe pas encore, il faut savoir. Du moins pas à Moncton. Les Universités Concordia, Laval, Toronto, UQUM, etc. en ont un. Ici à Moncton, c'est suite au rapport de l'Association canadienne des professeurs d'université (I.A.C.P.U.) portant sur la liberté d'expression à l'Université de Moncton qu'un tel poste fut recommandé. Les nombreux cas d'expulsions (surtout ceux de 1979 et 1982), les atteintes à la liberté d'expression (fermeture de l'exposition des étudiant(e)s en Arts visuels en 1976, interdiction de tenir des réunions publiques en 1982, etc.), les nombreux manques à la procédure dans les cas de disciplines, bref une atmosphère condamnable fut à l'origine de la création de ce poste. Il s'agira, ni plus ni moins, d'un personnage qui entendra les plaintes de tous les membres de la communauté universitaire (employés et étudiants) qui se sentent lésés dans leurs droits. Refus arbitraire d'un choix de cours, évaluation injuste, échec non-fondé, harcèlement sexuel, abus d'autorité, remorquage illégal, menaces, censure, procédures d'appel inéquitables, non-réadmissions, expulsions, amendes pour ne pas payer ses frais de scolarité à temps ou pour avoir jeté de l'eau sur les planchers de la Résidence, méthodes d'évaluation fautives, et quoi encore. D'innombrables cas seront à l'étude, les uns plus différents des autres. Certains justifiés, d'autres non. Mais toujours, l'on saura qu'un quelconque personnage veille à ce que les abus du système universitaire soient évités. Ce ne sera pas un avocat qui prendra la défense des plaignant(e)s. Ce sera un conciliateur qui guidera, facilitera lors des moments critiques. Et qui pourra recommender, à qui de droit, des ajustements aux politiques et aux procédures lorsque cela apparaîtra opportun. Gardien de l'équilibre entre les forts et les faibles, entre les intérêts et les idées divergentes, le personnage confirmera, par sa seule présence, l'enracinement du pluralisme au sein de la communauté universitaire. De la même façon que l'oursin, pour se fixer sous les flots, creuse le granit.

****

Aristote disait: "*La vertu est fille de l'habitude... c'est en bâtissant qu'on devient architecte, en jouant de la cithare qu'on devient cithariste. De même, c'est à force de pratiquer la justice, la tempérance et le courage que nous devenons justes, tempérants et courageux*". L'oursin (le Protecteur universitaire) - "*lanterne d'Aristote*" nous aidera à prendre habitude de ces vertus. L'Acadie ne s'en portera que mieux.

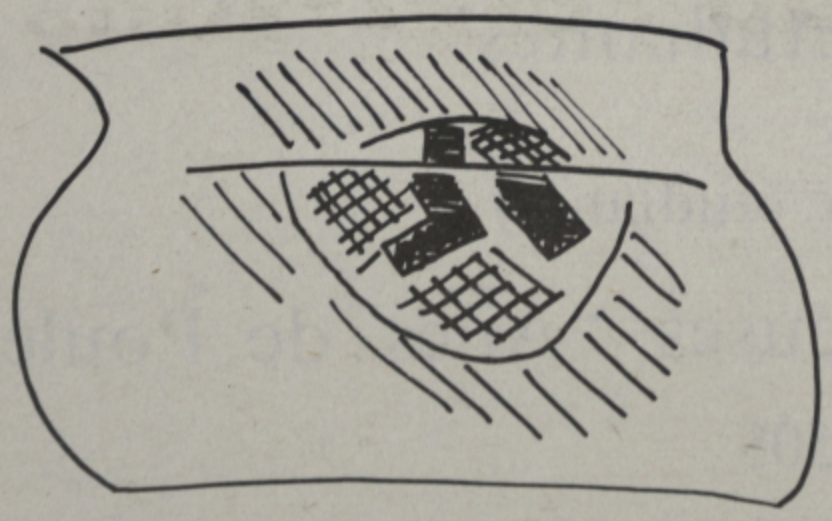

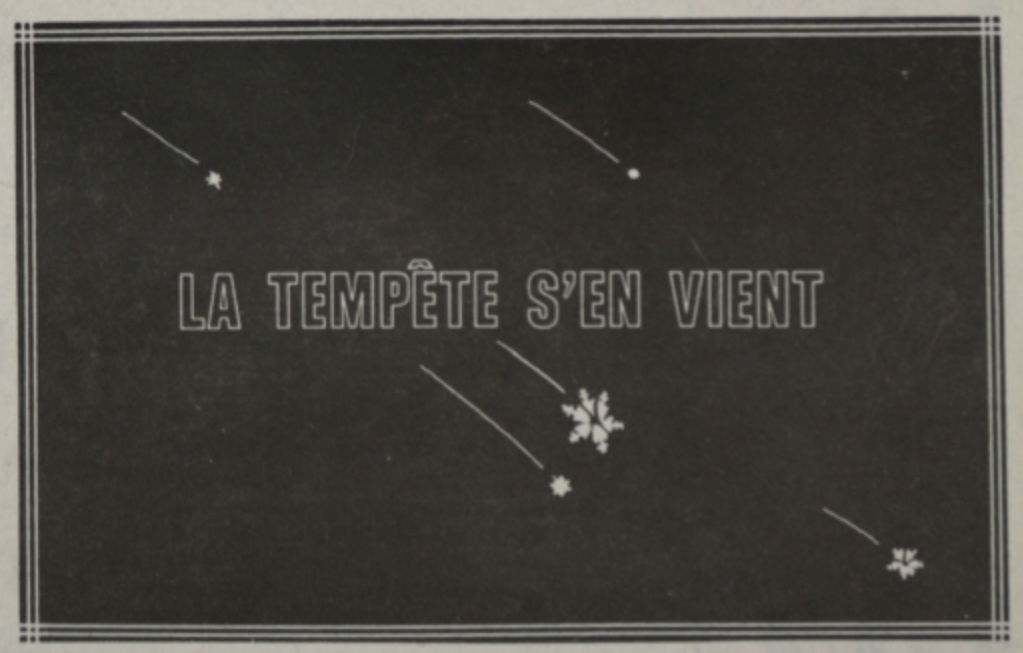

C O S M O

Vendredi Soirée Etudiante

Vendredi Soirée Etudiante

Pourquoi le vendredi soir au Club Cosmo

- Admission gratuite jusqu'à minuit
- Heures joyeuses "Étudiantes"
  Entre 20h et 22h
  (Présente ta carte étudiante)
- Collation: Délicieuses "Ailes de Poulet"
  — Seulement 1,50$
  servi entre 16h30 et 22h
- **Danse...** et surtout pour la **danse**
  Avec la musique la plus récente, un son superbe et une piste de danse incroyable

ALORS... VIENS VOUS VOIR...
VENDREDI SOIR

700 Main

Un comité tripartite - F.E.U.M., A.B.P.U.M. et administration - a préparé au cours de l'été et de l'automne un projet d'implantation d'un Protecteur universitaire. En voici les contours (tiré du Rapport du Comité tripartite).

Le pourquoi

- L'incapacité de se défendre adéquatement contre le système ou la simple incompréhension des règles administratives ou académiques sont en elles-mêmes susceptibles d'engendrer des tensions entre administrateurs et administrés voire même des frustrations profondes.

Les fonctions

- Le Protecteur a pour fonction de recevoir les plaintes des divers membres de la communauté universitarie, d'en analyser le bien-fondé et de faire, à qui de droit, les recommandations pertinentes.

- Le Protecteur cherche à identifier les injustices du système et à proposer des moyens pour y remédier.

Les pouvoirs

- Pour les fins d'une enquête, le Protecteur universitaire peut exiger des organes de direction et du personnel de direction de l'Université ainsi que de toute personne intéressée, l'accès à tout document ou dossier pertinent. Il peut également interroger toute personne susceptible de lui fournir les renseignements dont il a besoin.

- Le Protecteur peut enquêter lorsqu'il est alléguer qu'un organe de direction ou un membre de l'Université:
a) ne s'est pas conformé aux dispositions de la Charte, des Statuts ou des règlements de l'Université;
b) a agi de façon déraisonnable, injuste, abusive ou d'une manière discriminatoire;
c) a manque à son devoir ou a fait preuve d'inconduite ou de négligence;
d) dans l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire, a agi dans un but injuste en se fondant sur des motifs qui ne sont pas pertinents ou en ne motivant pas l'exercice lorsqu'il devait le faire.

- Le Protecteur, en plus d'informer le(la) plaignant(e) et les personnes intéressées, doit remettre un rapport annuel au Conseil des gouverneurs. Ces rapports sont rendus publics et peuvent suggérer des modifications à la Charte, aux Statuts et aux règlements de l'Université et formuler des commentaires sur les pratiques en vigueur à l'Université. Le Protecteur peut aussi remettre des rapports spéciaux, selon le besoin, au Conseil des gouverneurs.

Le choix

- Le recteur, avec l'appui des associations d'employés et d'étudiants (la FEUM), propose la nomination du Protecteur au Conseil des gouverneurs.

- Le Conseil des gouverneurs fixe les conditions d'embauche du Protecteur et met à sa disposition les ressources nécessaires à l'exécution de ses fonctions.

- La durée du mandat du Protecteur est d'une période d'essai de deux (2) ans.

Le coût

- Deux options ont été considérées. L'embauche d'un Protecteur à temps plein (+/- 80,000$ avec soutien secrétariel) et à temps partiel (+/- 20,000$ avec soutien secrétariel).
- Le Comité tripartite recommande l'option "temps partiel, c'est-à-dire deux jours semaines pendant les premier et deuxième semestre. Le tout sera réévalué après deux ans de période d'essai.

- En considérant l'expérience des autres universités, la présence d'un Protecteur évite des pertes de temps et de ressources à l'Université. Ces épargnes en soit épongent les coûts d'implantation d'un tel mécanisme.

Commentaire:

En considérant les épargnes à réaliser et le coût minime d'implantation (+/- 20 000$), peut-on se permettre de ne pas agir dans les meilleurs délais?

Luc Desjardins

Toute la journée — Toute la semaine

1986 comme 1976 $

"En fut" .75¢

Dansez au Rock de "Bernie and the High Street Band"
Tous les soirs à partir de 21h30

LUNDI — Ceux et celles qui se présenteront avec leur bout de billet du concert de Chicago seront admis gratuitement
MARDI — Soirée verres fumées - Toutes les personnes qui se présentent avec des verres fumées seront admis gratuitement
MERCREDI — Soirée des étudiants - tous les étudiants qui présentent leur cartes étudiantes seront admis gratuitement
JEUDI — Soirée des dames - toutes dames seront admis gratuitement
VENDREDI — Soirée de la mini-jupe - toutes les personnes qui se présentent en mini-jupes seront admis gratuitement
SAMEDI — Célébrons la St. Valentin.

Lundi, mardi, mercredi / Prix d'entrée - 1,00$ Jeudi, vendredi, samedi - 2,75$

Au Lion Rouge — 23 rue High, Moncton
Brasserie Au Lion Rouge — 23 rue High, Moncton

Culture

Vies déracinées

Dans cette exposition, ce sont des enfants qui s'expriment; des enfants de l'Amérique centrale. Il est bouleversant de constater l'émotion avec laquelle ceux-ci décrivent leur expérience personnelle de la guerre. Leurs biens les plus précieux ont été menacés ou détruits par la violence. Leurs dessins communiquent à la fois l'espoir et le désespoir.

A voir: Le Ciné-Club

Le Ciné-Club de l'Office National du Film récidive cette année encore. L'ONF nous a habitué, depuis quelques temps déjà, à une programmation de très haute qualité. Chaque lundi soir dès vingt heures le Ciné-Club devient le must de tous les cinéphiles de la région, et avec raison d'ailleurs. La semaine dernière la réalisation de Mai Zeitterling, "*Les Filles*", tenait l'affiche.

Bruno Hamel

Cette production suédoise qui remonte à 1968 se classe honorablement dans le répertoire des chefs-d'oeuvres cinématographiques. Bibi Anderson donne la pleine mesure de ses talents de comédienne. Le film dresse un profil admirable de la société chauviniste de la fin des années soixante. Par le biais de la petite histoire d'une troupe de théâtre d'avant-garde, Mai Zeitterling rend compte de la société occidentale à une époque cruciale de son évolution. Alors que le féminisme bat son plein, "*Les Filles*" cristalise, pour ainsi dire, sur la pellicule l'expérience sociale des nouvelles générations de femmes qui se libéraient du séculaire joug phallocrate. La production nous montre tout aussi bien les malaises que suscitèrent le féminisme à ses débuts parmi les générations plus âgées, que la violence avec laquelle ces premières revendications retentirent.

Teinte de surréalisme, la production suédoise est d'un excellent montage. Tout le film emprunte à une certaine ironie sociale. Il est intéressant de noter que même si la grande productrice a, de toute évidence, voulut proposer une réflexion sur le féminisme naissant, avouons-le, le spectateur amorcera à coup sûr une réflexion sur le couple. Car le film est l'histoire de trois comédiennes qui se marginalisent, ou se libèrent, de la dépendance conjugale traditionnelle. Dans ce cadre, on assiste donc à des discussions et à des échanges entre les femmes, dans un premier temps, et dans un deuxième temps, entre les hommes. Ce genre de regroupement des personnages n'est certes pas sans rappeler le nouveau "*Déclin de l'Empire Américain*".

D'une certaine manière, "*Les Filles*" se veulent un catalogue du social à cette époque. Tout y est: le mari-banquier, les filles-à-gogo, le mode acide, et sans oublier tous les reproches silencieux que l'on adressait volontiers. Les dialogues sont évidemment très énergiques, très directs. Godard fait les manchettes. Malgré cette violence dans le message que tente de livrer Zeitterling, il reste que la production se laisse apprivoiser délicieusement.

Beaucoup de gens ont contribué à la réalisation de ce projet commandité par **INTER PARES** en collaboration avec **CUSO**.

La Galerie d'art de l'Université de Moncton invite les gens en grand nombre à venir voir cette exposition.

Sur demande, les groupes d'enfants peuvent bénéficier d'une tournée spéciale à l'occasion de leur visite de l'exposition.

Estampes Contemporaines des provinces de l'Ouest

Seront exposées une trentaine d'estampes de sept artistes des quatre provinces de l'ouest. On pourra y voir des oeuvres de Toni Tascona de Winnipeg, de William Perehudoff de Saskatoon, de Derek Besant de Calgary, de Alexandra Haeseker de Calgary, de Toni Only de Vancouver, de Gordon Smith de Vancouver et de Takao Tanabe de Victoria.

Ces estampes proviennent de collectionneurs de Moncton.

Michel Robichaud: photographies récentes

Michel Robichaud de Moncton expose ses photographies récentes. Celui-ci est étudiant au Département des arts visuels de l'Université de Moncton.

Expositions en montre à la Galerie d'art de l'Université de Moncton du 4 février au 1er mars inclusivement.

Vernissage le 4 février à 20h00. Tous sont les bienvenus!

SPECIAL JEUNESSE

L'Association des Ecrivains Acadiens a le plaisir d'annoncer la parution du plus récent et douzième numéro de sa revue, ELOIZES, qui sera lancé au grand public le 14 février prochain, à 19 heures, à l'ancienne chapelle du pavillon Taillon, au Centre universitaire de Moncton. La soirée sera agrémentée de lectures par de jeunes écrivains et comprendra la remise de prix d'excellence à six d'entre eux.

On remarquera tout de suite qu'ELOIZES a changé de format et d'apparence (seul son nom est resté). Le contenu et l'orientation de la revue de l'A.E.A. ont aussi été remaniés. ELOIZES s'est donnée le mandat d'explorer la littérature par le biais de divers dossiers, dorénavant; ainsi le numéro 12, coordonné par Daniel Dugas, est consacré exclusivement à l'écriture des jeunes. Les prochains numéros seront consacrés aux femmes, aux arts visuels, à la chanson et au théâtre et seront dirigés par des rédacteurs invités que s'adjoindra la rédactrice en chef, Denise Paquette.

ELOIZES 12 présente 25 jeunes écrivains de la province âgés de 8 à 25 ans, et ce, au moyen de notes autobiographiques et d'une photo, et de textes de formes variées: récits, contes fantastiques, poèmes, qui ont été regroupés selon le niveau scolaire de leurs auteurs (élémentaire, secondaire, post-secondaire).

Grâce à un projet dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, un concours avait été lancé à la jeunesse acadienne, parallèlement à l'invitation à publier dans ELOIZES. Des deux cents participations reçues, six ont été retenues pour l'octroi des prix dans deux catégories: conte ou nouvelle, et poésie. Les deux gagnants des premiers prix recevront 100$ chacun, ceux des deuxième prix: 50$, et ceux des troisième prix: 25$. L'annonce des gagnants se fera au cours de la soirée de lancement de la revue.

... Un recueil qui démentit la rumeur d'un intérêt décroissant pour l'écriture et la littérature chez les jeunes.

RENSEIGNEMENTS:
LANCEMENT: 854-7274
ELOIZES et ASSOCIATION DES ECRIVAINS ACADIENS: 854-3491

L'été meurtrier

Du 28 janvier au 1er février, le Ciné-Campus présentait **L'été meurtrier**. Réalisé par Jean Becker, d'après un roman de Sébastien Japrisot, ce drame psychologique réunissait Isabelle Adjani et Alain Souchon.

Sylvie Potvin

Ce film n'en est pas un de fusils, de revolvers et d'arsenic comme le titre pourrait le laisser présager. **L'été meurtrier**, c'est l'aboutissement d'une obsession, celle d'Eliane (Isabelle Adjani) enfant issu d'un viol collectif dont avait été victime sa mère, de se venger en tuant les 3 auteurs du crime.

Faisant des incursions dans le passé d'Eliane et de sa mère, qui permettent de comprendre la recherche d'Eliane, son désir de vengeance et son dérangement mental, l'auteur nous amène à réfléchir sur les conséquences tragiques que peuvent exercer, sur l'équilibre émotionnel, les vérités et les mensonges dont est parsemée l'enfance.

C'est un très bon film où l'interprétation absolument remarquable d'Adjani donne toute la saveur à l'intrigue, la chargeant tantôt d'humour, tantôt d'émotion.

Bach et Bottine

Film québécois (1986) d'André Melançon. Scénario: Bernadette Renaud, André Melançon, d'après une idée originale de B. Renaud, Images: Guy Dufaux, Montage: André Corriveau, Musique: Pierick Houdy, Paroles des chancons: Michel Rivard (interprétées par Fabienne Thibault et Michel Rivard). Avec Mahée Paiement, Raymond Legault, Harry Marciano, Andrée Pelletier, France Arbour, Jacqueline Barrette. 96 min. Berri 1, Carrefour Laval 3, Crémazie et Paradis 1. (G).

• Jean-Claude (Raymond Legault) est un vieux garçon passionné de musique. Quelques jours avant Noël, on sonne à la porte. C'est une petite vague cousine, Fanny (Mahée Paiement), qui demande l'hospitalité. L'orpheline n'a plus personne pour s'occuper d'elle. Elle apporte avec elle sa mouffette Bottine à laquelle s'ajoutera toute une ménagerie. Jaloux de ses habitudes, Jean-Claude ne songe qu'à recaser l'enfant ailleurs. Mais avec Fanny, c'est aussi la tendresse qui fait irruption dans sa vie et l'espoir d'une famille recréée.

Recommandations comité Front-FEUM

Il est recommendé que le journal soit un journal de critique positive, libre de pouvoir interpréter les événements sur le campus de l'Université de Moncton d'une façon impartiale et juste. Une telle liberté inclut nécessairement une certaine distance entre la direction du journal et le conseil d'administration de la FEUM En tant que gouvernement étudiant élu, le conseil doit en effet s'attendre à un examen sévère de ses gestes et de ses décisions par un médium d'information comme le Front. Ceci est un comportement auquel il faut s'attendre, et qui est même souhaitable, dans un système démocratique comme le nôtre.

Cette liberté journalistique doit cependant tenir compte de la nécessité d'un journal répondant aux besoins spéciaux du conseil d'administration de la F.E.U.M. qui, non seulement verse la part du lion du budget d'opération du journal, mais doit aussi avoir à sa disposition un moyen de communication efficace pour véhiculer les dossiers et tenir informés ses membres, c'est-à-dire tous les étudiants du Centre universitaire de Moncton.

Dans l'examen de ces factures, le comité s'est arrêté à deux structures, chacune répondant essentiellement aux exigences mentionnées. Le comité n'a pas voulu préférer une structure à l'autre, puisque de son avis, l'une ou l'autre est apte à apporter une solution appropriée aux problèmes qu'a connu le journal. Il y a cependant une différence importante entre les deux: l'une maintient une ligne d'autorité entre le conseil d'administration de la F.E.U.M. et le journal, quoique seulement dans des situations exceptionnelles; l'autre sépare le Front de tout contrôle de la F.E.U.M., sauf pour une entente contractuelle spéciale.

Le comité suggère donc que l'une des deux recommendations qui suivent, representant ces deux différentes approches, soit adoptée.

Recommandation #1 - Conseil de gestion

En reconnaissance du besoin de liberté dans l'opération du journal, il est suggéré que le conseil d'administration de la F.E.U.M. mette sur pied un conseil de gestion avec le pouvoir exclusif de gérer le journal, sauf dans des situations exceptionnelles comme une poursuite judiciaire pour diffamation ou la non-observation de lois ou règlements. Le conseil d'administration de la F.E.U.M. devrait alors s'occuper d'un tel cas, et il posséderait le pouvoir de réprimander et de remplacer les membres du conseil de gestion s'ils n'accomplissent pas leurs tâches et leurs responsabilités.

Le conseil de gestion serait formé de cinq membres: quatre postes seraient ouverts à tous les étudiants et élus par le conseil d'administration de la F.E.U.M. Le cinquième membre serait automatiquement le directeur du journal.

Des règlements internes délimitant clairement les tâches et responsabilités respectives du conseil de gestion du Front et du conseil d'administration de la F.E.U.M. devront être écrits et adoptés afin que les deux parties connaissent bien leurs positions et leurs obligations et que soit évitée une nouvelle polémique advenant un conflit quelconque.

Le conseil de gestion serait l'autorité possédant le pouvoir d'embaucher et de congédier toute l'équipe du journal.

Il y aurait également une entente entre le Front et la F.E.U.M. permettant la publication intégrale des communiqués de presse de cette dernière.

Recommendation #2 - Incorporation

L'incorporation pure et simple, avec une structure administrative comme l'APARE, aurait le bénéfice de couper toute ligne d'autorité avec la F.E.U.M., et par conséquent toute possibilité que cette dernière tente de contrôler l'orientation et le contenu du journal. Il faut cependant que la FEUM soit capable de tenir les étudiants au courant du travail de leurs élus et de l'état des nombreux dossiers qu'elle véhicule.

Cette recommandation exigerait la formation d'un conseil d'administration autonome, composé d'un représentant étudiant de chaque faculté et école, afin d'assurer que les intérêts de chaque groupe soient connus et respectés pour guider l'orientation du journal. Le conseil d'administration, complètement indépendant de la F.E.U.M., aurait tous les pouvoirs de gestion face au journal et à ses employés. Il choisirait le directeur du Front et le reste de l'équipe du journal.

Il y aurait aussi, par exemple, une entente contractuelle, négociée sur une base annuelle entre le conseil d'administration du Front et le conseil d'administration de la F.E.U.M., concernant la contribution financière et en services de la F.E.U.M. au journal. Un tel contrat annuel permettrait d'apporter des changements si d'une année à l'autre des modifications importantes se produisaient au Front ou à la F.E.U.M.

En retour pour cet argent et ces services, le contrat prévoirait l'obligation pour le Front de publier intégralement les communiqués de presse et autres documents de la F.E.U.M. jusqu'à un maximum de trois pages du journal par semaine, ainsi qu'un espace jusqu'à un maximum d'un quart de page à la une. Le relationniste de la F.E.U.M. pourrait de plus superviser la mise en page des informations de la F.E.U.M. publiées dans le cadre du contrat.

Un comité de médiation pourrait, de plus, être nommé pour régler tout problème d'interprétation du contrat. Il serait formé de trois membres, l'un nommé par le conseil d'administration de la F.E.U.M., le deuxième par le conseil d'administration du Front, et le troisième choisi conjointement par les deux premiers membres du comités.

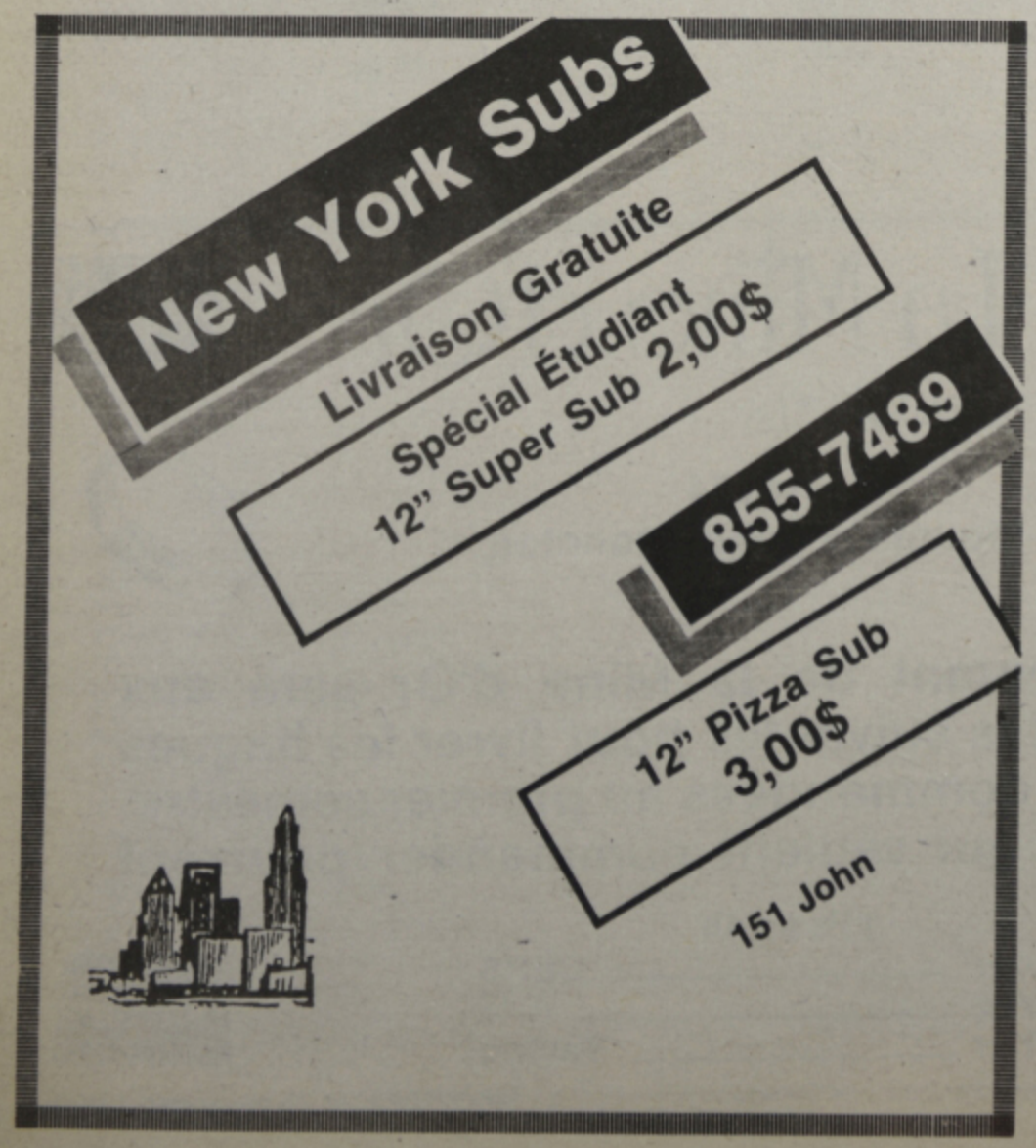

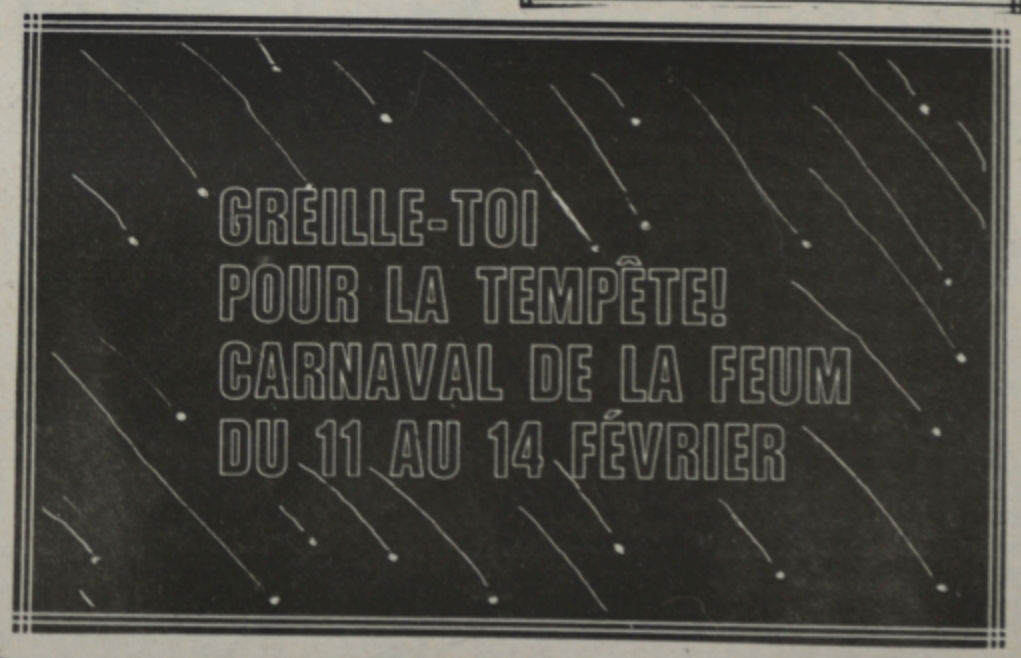

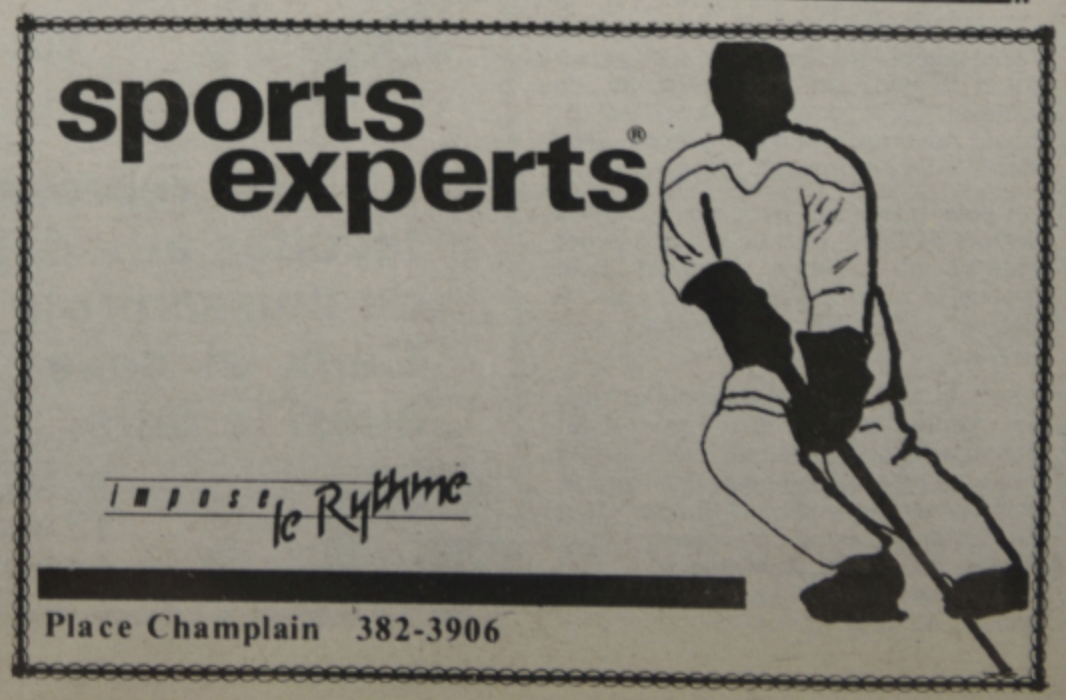

Sports

Et d'une autre pour les Aigles

La dernière rencontre à domicile des Aigles Bleus, vendredi soir dernier à l'Aréna J.L. Lévesque, aura permis aux amateurs de hockey d'assister à la performance éblouissante de Claude Gosselin et de Michel Boucher dans la victoire des Aigles 11 à 4 aux dépens des Tommies de l'Université de St-Thomas.

Daniel Hébert

Au cours de cette partie Claude Gosselin a marqué 4 buts et récolté une passe, tandis que son coéquipier Michel Boucher son premier tour du chapeau Boucher amassait son premier tour du chapeau dans l'uniforme des Aigles. Il y avait belle lurette que nous n'avions pas vu deux joueurs du Bleu et Or s'offrirent un festin sur leur propre patinoire.

En première période marque à 1:09 et à 14:35, ses deux premiers filets de la soirée, pour donner les devants aux siens 2-0. Mais quelques instants plus tard, Everett Caldwelle réduit le pointage à un seul but. Et,en fin de période, Alain Richard profite d'une rondelle libre dans l'enclave pour déjouer le cerbère des Tommies, Gary Smith. C'était 3-1 pour les Aigles après vingt minutes.

Au deuxième vingt, après avoir vu Roger MacInnis de St-Thomas réduire la marge à 3-2, Max Daviault profite d'un retour de lancer pour inscrire son cinquième filet de la saison. A 11:55 Claude Gosselin marque le premier de ses quatre buts pour donner à son équipe une confortable avance de trios points. Au cours du deuxième tiers, Eric Boisvert et Marc Bernier ont été expulsés de la rencontre par l'officiel. Boisvert s'est vu décerné cette pénalité pour avoir joué du six pouces à l'endroit de l'adversaire, tandis que pour Bernier, il en est venu aux coups avec Ron Saulnier des Tommies.

La troisième période nous a permis de voir du Claude Gosselin en grande forme en marquant ses 18,19 et 20ièmes filets de la campagne. Don Leblanc, Serge Amyot et Michel Boucher, qui complétait son tour du chapeau, ont fait scintiller la lumière rouge pour la troupe de Len Doucet au cours du troisième vingt. Du côté des Tommies, Mark Hegarty et Ron Vaive, le frère de Rick qui évolue à Toronto, ont déjoué la vigilance de Danny Bérubé dans une cause perdue. Les Etoiles du journal LE FRONT, tel que décernées par Daniel Hébert, pour ce match sont: 1- Claude Gosselin, 2- Michel Boucher et 3- Don Leblanc.

LES AIGLES EN BREF

Après plusieurs semaines d'inactivité causées par une blessure au genou, le joueur d'avant Eric Boisvert, des Aigles Bleus de l'Université de Moncton, au hockey, a célébré de belle façon son retour au jeu cette année, en étant nommé l'athlète de la semaine, au CUM, pour la période se terminant le 25 janvier dernier.

Auteur d'un but et d'une passe, dans la victoire de 6 à 1 des Aigles Bleus face aux Panthers de l'Ile-du-Prince-Edouard, dimanche dernier à l'aréna J.-Louis-Lévesque, Boisvert a particulièrement impressionné des les coins de patinoire où il n'a pas eu peur de distribuer les mises en échec aux gros joueurs des Panthers.

Son entraîneur, Léonard Doucet, parle de l'intensité de l'athlète originaire de Québec, qui en est à sa première saison dans l'uniforme bleu et or. "*C'est rare de voir un joueur de sa taille frapper avec autant de force. On dirait parfois qu'il pèse 190 livres et pourtant il n'en fait que 170*", indique Doucet.

Le mentor des Aigles Bleus poursuit en disant que Boisvert est le genre de joueur qui a le don, par sa combativité, de soulever toute une équipe. "*C'est un joueur qui nous sera d'une grande utilité d'ici à la fin de l'année*", précise Doucet.

A noter que la saison dernière avec les Castors de Saint-Jean de la Ligue junior majeure du Québec, Boisvert avait terminé la saison avec une fiche de 30 buts et de 30 passes pour un total de 60 points.

De son côté, l'entraîneur-adjoint chez les Aigles Bleus cette saison et responsable des joueurs d'avant, Pierre Giard, qualifie de belle surprise l'apport de Boisvert aux succès de l'équipe. "*C'est un joueur qui est en train de faire sa marque au niveau universitaire. Il sera certainement à surveiller d'ici la fin de l'année*", a conclu Giard.

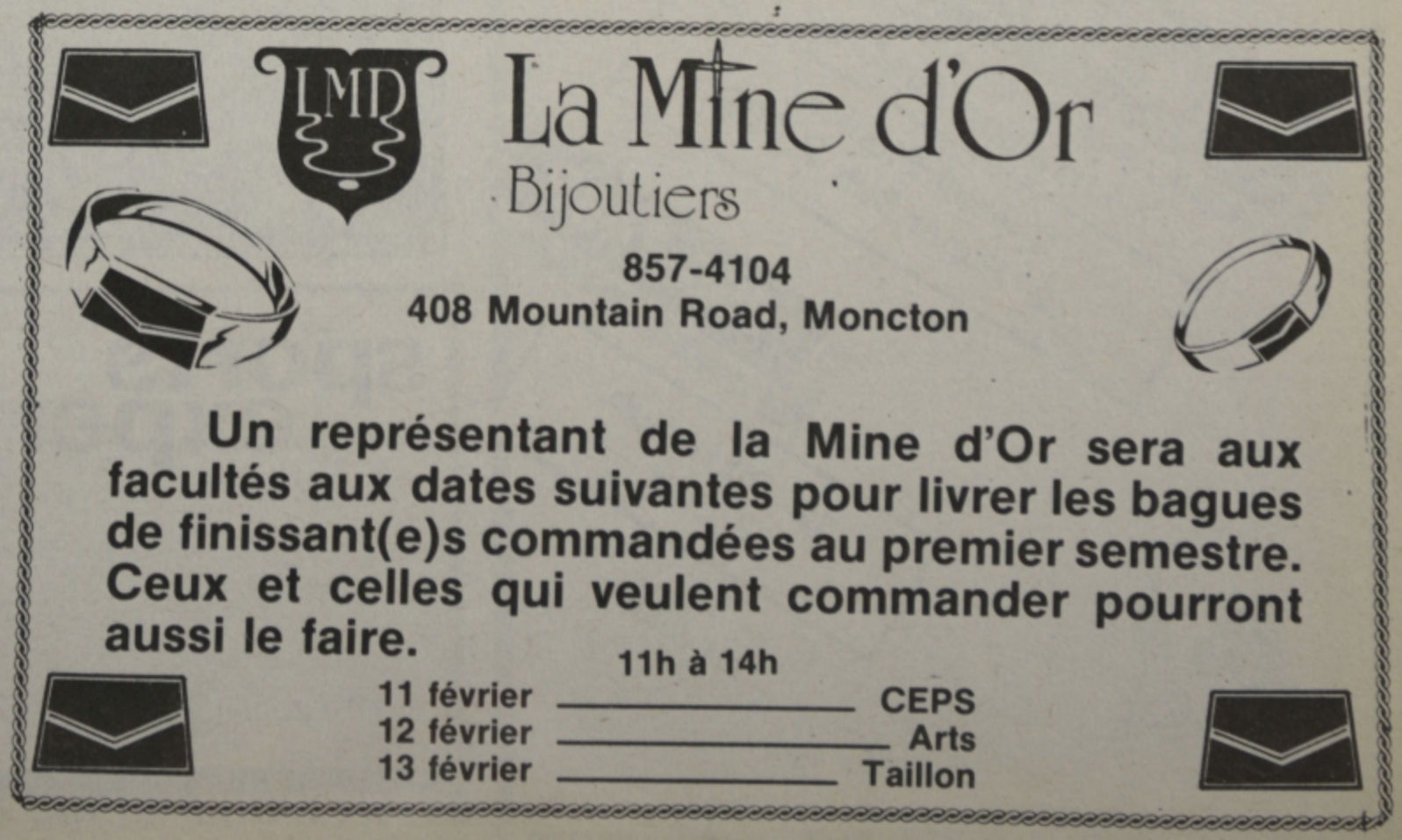

Babillard

AVIS IMPORTANT

De: Luc M. Levesque, assistant à l'animation para-académique

Aux: Conseils étudiants et/ou organisateurs d'activités étudiantes

Sujets: Dates limites pour réserver des dates pour la activités étudiantes et les heures de bureau de l'assistant.

Les dates limites sont les suivantes: 23 janvier (activités de fév.), 20 février (activités de mars) et 20 mars (activités d'avril). Il est important de considérer que ces dates limites s'appliquent à toutes les activités et non seulement à celles nécessitant un permis de boisson. Il existe un comité de coordination des activités étudiantes afin de donner à tous une chance égale de s'impliquer à la vie étudiante en réalisant des activités sociales.

Pour cette raison, le comité vous demande donc de l'informer **dès le début de l'organisation de votre activité** afin de vous offrir un meilleur service. En ayant ces informations cela nous permettra de diffuser vos activités dans le Scopain qui paraîtra tous les mois.

De plus, les conseils étudiants qui n'ont pas encore choisi leur semaine de faculté et qui désirent le faire sont priés de communiquer leur choix d'ici le 30 janvier, date limite pour le choix des semaines de facultés, au comité de coordination des activités étudiantes.

Voici les heures où vous pouvez me rejoindre au 403 Taillon.

mardi 10h00-12h00 et 14h30-16h30
mercredi 13h15-16h15
vendredi 9h-10h15 et 14h30-16h15

Sur ce je vous souhaite un très bon semestre et je vous remercie de votre collaboration.

Le recteur de l'Université de Moncton, M. Louis-Philippe Blanchard, a annoncé la nomination de M. Ronald Castonguay au poste de responsable du Service de l'aide financière aux étudiants du Centre universitaire de Moncton.

En fonction depuis le 27 novembre dernier, M. Castonguay possède une expérience variée, autant dans les secteurs public et privé que dans le milieu universitaire. Mais ce qui prédomine surtout chez lui sont ses années d'expérience avec les jeunes.

M. Castonguay a obtenu un baccalauréat ès arts, un baccalauréat en éducation et une maîtrise en éducation de l'Université de Moncton. Il possède également une formation dans le domaine du management et des relations humaines.

Il a travaillé pendant plusieurs années au ministère de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick comme conseiller auprès des jeunes aux prises avec des situations difficiles: choix de carrière, problèmes financiers, etc. Il était également responsable des programmes de prêts/bourses administrés par la province.

De plus, il apporte une expérience de quelques années comme gérant régional du Collège coopératif canadien et comme conseiller à l'Education permanente du Centre universitaire de Moncton.

Jeunesse Canada Monde procède à la sélection de participants en vue de ses prochains programmes d'échange avec des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique Latine.

JCM, qui entame sa 16e année d'existence, est un programme d'échange international subventionné en partie par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Il vise à favoriser chez les jeunes la compréhension et l'appréciation du développement et de la communication interculturelle, tout en leur faisant prendre mieux conscience de leur rôle et de leur place dans le monde d'aujourd'hui.

Tout(e) jeune Canadien(ne) - en santé - qui a entre 17 et 20 ans (travailleur, étudiant ou en quête d'un emploi) peut s'inscrire, pour autant qu'il(elle) soit désireux(euse) de s'éveiller au développement en participant à des 'projets' de travail bénévole au sein de communautés, et ce, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le programme d'échange de JCM dure sept mois; la première moitié se déroule au Canada et la seconde dans le pays d'échange.

Les dates limites d'inscription pour les programmes d'échange débutant en 1987 sont les 16 janvier et 6 mars 1987.

Au cours du programme, tous les frais relatifs à la nourriture, au logement et au transport sont assumés par Jeunesse Canada Monde.

Pour obtenir un formulaire d'inscription, addressez-vous au bureau régional de l'atlantique:

Jeunesse Canada Monde
1657, rue Barrington suite 125
Halifax, Nouvelle-Ecosse
B3J 2A1

Tél.: (902) 422-1782

Nous tenons à rappeler à nos lecteurs que les candidats pour le poste de directeur du Front peuvent être reçues jusqu'au 11 février à 16 h. Tous les autres postes seront comblés selon les candidatures recues et les compétences de chaque candidat(e).

Donner du sang c'est donner... de la vie

Clinique de sang

Résidence Lefèbvre
11 février 1h30-4h30 / 6h00-8h00
12 février 9h30-12h00
(Concours entre les résidences et facultés)

Quota de 300 donneurs

Concours... Concours... Concours...

Le Centre de recherche en linguistique appliquée sollicite ta participation pour créer un LOGO intéressant et artistique qui donnera "*de l'allure*" à ses en-têtes de lettres et ses communiqués. As-tu une idée brillante à nous soumettre?

Lettres à utiliser pour le LOGO: CRLA
Format: 2.5 cm x 2.5 cm
Condition unique: être étudiant ou étudiante inscrit(e) à l'Université de Moncton
Prix à gagner: 200$
Identification du concurrent ou de la concurrente: Nom, Faculté/Ecole, Département, adresse et numéro de téléphone.

Fais-nous parvenir le tout au Centre de recherche en linguistique appliquée, Centre universitaire de Moncton, Faculté des arts, Moncton, NB, E1A 3E9 ou apporte-le au Centre, Local 219, Arts, CUM, **au plus tard le mercredi 11 février 1987, avant 16h30**.

Le ou la gagnant(e) sera avisé(e) par téléphone le 13 février et l'on publiera son nom dans Le Front du lundi 16 février 1987.

Suite au concours lancé dans les écoles du Nouveau-Brunswick par la revue Eloizes, une petite soirée de lecture de poèmes aura lieu le SAMEDI 14 FÉVRIER au 3e étage de l'édifice Taillon de l'Université de Moncton à 19 heures. Nous vous y attendons, jeunes et moins jeunes.

Le comité de rédaction de la revue Eloizes
Association des écrivains acadiens

Art de parler en public
et
Relations humaines

Tous les mardis de 19h à 22h. Durée de 10 semaines, du 17 février au 21 avril.

Objectifs du cours:
1 - Stimuler les facultés
2 - Apprendre à mieux communiquer
3 - Assurer un leadership efficace; conséquemment développer une personnalité dynamique et plus épanouie.

St-Patrick Family Centre, rue Providence, Moncton (N.-B.) près de Radio-Canada.

Gérald LeBlanc 382-2244 (le soir seulement)

Les gens qui sont intéressés à avoir plus d'information sur La PasserELLE, à jaser de la condition féminine et aussi des problèmes que cela soulève dans votre vie, ou encore qui désirent s'impliquer avec nous dans l'organisation d'activités prochaines; venez nous voir à La PasserELLE (local à la maison de la FEUM) du lundi au vendredi entre 11h30 et 13h00 à partir du 9 février.

Nous voulons vous informer aussi de notre première activité qui aura lieu le 11 février à midi, au local 106 de la faculté des Arts. Le thème est **"L'image de la femme dans la publicité"**. Il y aura présentation du film: FEMME SAGE COMME UNE IMAGE suivi d'une discussion animée par Gilberte Godin du groupe Evaluation-médias. Bienvenue à toutes et à tous.

Carole Carignan pour
La PasserELLE

Salon May 3
Coiffure pour homme & femme
405, Elmwood Shopping Center (à côté de La Lanterne)

May Castonguay
(12 années)

Spécialité:
• coiffure pour homme par ordinateur
Reg. 25$ — Spéc. 19$

Rachel Grendell
(7 années)

Spécialité:
• coiffure pour homme

Pauline Caissie
(7 années)

Spécialité:
• coiffure pour dame
• permanente par ordinateur
Reg. 55$ — Spéc. 45$

Heures
lundi — 9-6
mardi — 9-6
mercredi — 9-6
jeudi — 9-8
vendredi — 9-8
samedi — 9-1

854-3333

VENDREDI 6 FÉVRIER

En spectacle

COUNTING ZERO

vous entendrez...

Feargal Sharkey, Level 42, Ultravox, U2, Inxs, Pete Townsend, Steve Winwood, Howard Jones, Rush, Tears For Fears, Phil Collins, Sting, Genesis, A-Ha, The Police, Paul Young, Big Country, Darrell Hall, The Fixx, Kim Mitchell, Mr. Mister, Rod Stewart, Talk Talk, Journey

MERCREDI

CAFÉ JAM

TOUS LES MERCREDIS SOIR DE 20H À 23H

Viens découvrir les talents musicaux des étudiants du Campus!

...et si tu as des talents musicaux, viens les faire découvrir!

POUR COMPLÉTER
CAFÉS DIVERS JUSQU'À 23H

APRÈS 23H ON...
DANSE "NEW MUSIC"!

SAMEDI 7 FÉVRIER

Party 4 Saisons

Qu'importe la saison,

Choisissez votre sport

GAGNEZ

Bon d'achat de
250.00$
chez EASTERN SPORTS

MONTRÉAL DANSE EN SPECTACLE

À L'auditorium A-119 des Sc. de l'Éducation
Le samedi 14 février et dimanche 15 février à 20h00

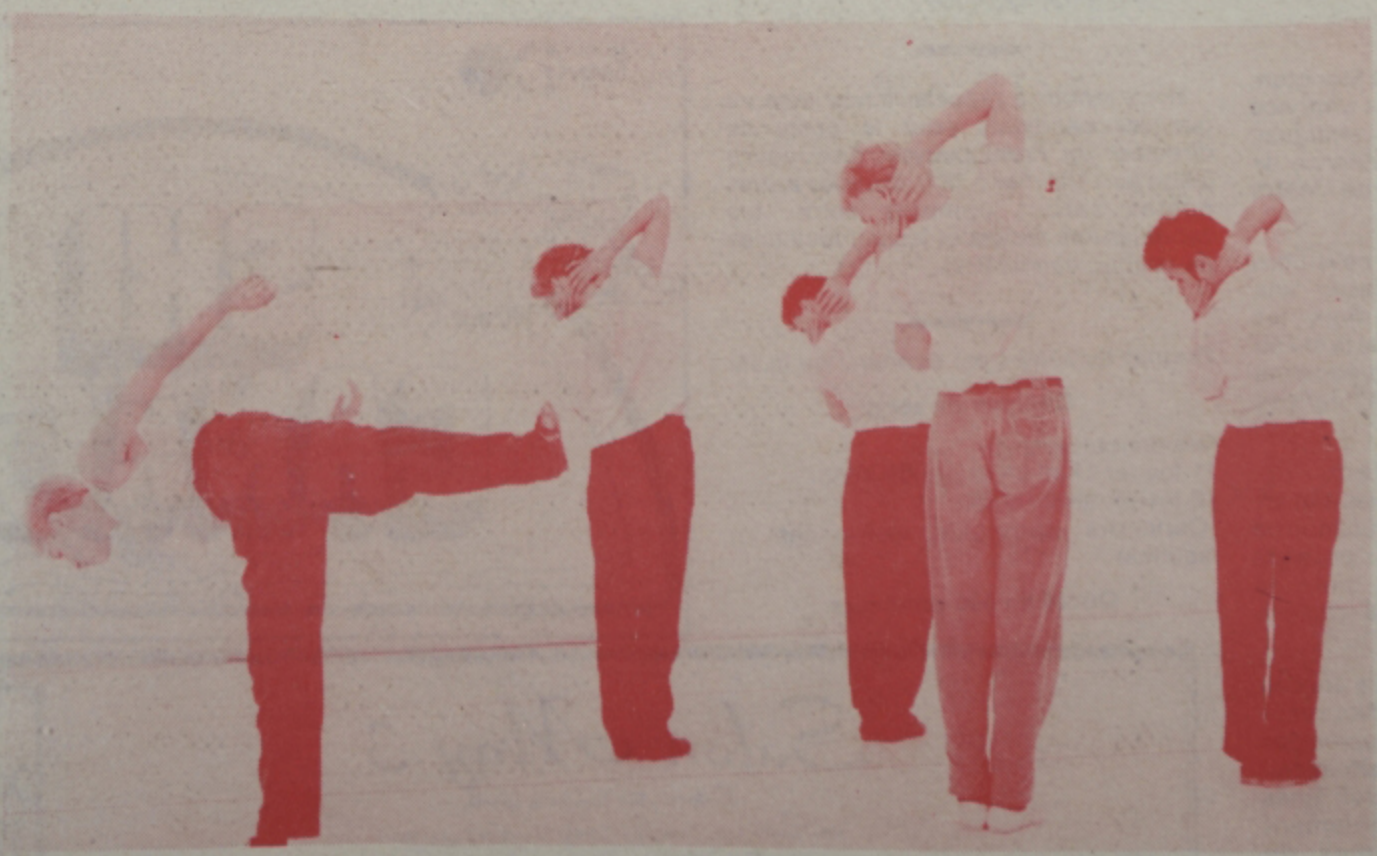

Billets en ventes aux deux Librairies Acadiennes

8$ 12 ans et moins / 10$ étudiants et 65 ans + plus / 12$ Autres